



**DEL20260923\_20**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 17 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Nombre de membres afférents au conseil | 49 |
| Nombre de présents                     | 41 |
| Nombre de pouvoirs                     | 8  |
| Suffrages exprimés                     | 49 |

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUEAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, Mme Céline HICAUBE, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, Mme Corinne DUTOUYA, M. Pascal VILATON, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, Mme Valérie LEROUX, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGÈS, Mme Marylène HÉNAULT donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, Mme Martine LALANNE donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Julien BAZUS donne pouvoir à M. Randy NEMOZ, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, Mme Karine BIARNÈS donne pouvoir à M. Pascal VILATON

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Vincent MORA, M. Jean SOUBLIN, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, M. Hikmat CHAHINE

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

## **OBJET : SUBVENTIONS 2026 POLITIQUE DE LA VILLE**

Monsieur le Conseiller délégué expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-6,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax en vigueur et la compétence obligatoire « Politique de la Ville »,

**Considérant** la demande de la SCIC Interstices – Les p'tits papiers – qui souhaite proposer la mise en place de 30 permanences d'écrivain public de 3 heures dans les trois quartiers prioritaires afin de soutenir les habitants dans leurs démarches administratives (rédaction de courrier, constitution de dossier...),

**Considérant** les demandes de subvention déposées par l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique des Landes (UFOLEP 40) pour financer les projets suivants : « Formation aux gestes de premiers secours » pour les habitants des quartiers et les animateurs intervenant auprès de ce public ; activités sportives variées proposées aux enfants et aux jeunes issus des quartiers prioritaires, favorisant ainsi le bien-être physique et le lien social « Sport - Jeunesse - Citoyenneté – Mixité » ; développer la pratique sportive pour tous dans le cadre du projet quartier d'été « Quartier d'Été : Sport Pour Tous 2026 » ; offrir aux femmes des quartiers prioritaires une pratique sportive adaptée et leur permettre d'accéder et de s'approprier des thématiques de santé essentielles « Toutes sportives 2026 »,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par l'association Infodroits pour financer l'animation de 33 permanences juridiques gratuites de 3h dans les 3 quartiers prioritaires et l'organisation d'ateliers ludiques autour du droit : « Actions collectives QPV » et « Permanences d'information juridique »,

**Considérant** qu'après analyse des réponses faites dans le cadre de l'appel à projets 2026 « Politique de la ville », les associations suivantes se sont vu attribuer des subventions par décision du Président : l'Amicale Laïque Dacquoise (ALD), Association Landaise pour le Perfectionnement des Conducteurs Débutants (ALPCD), Association Sportive et d'Accompagnement Educatif (ASAE), Comité Départemental Olympique Sportif des Landes (CDOS), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Landes, Dax Emploi Formation Insertion Solidarité Bourse Aide aux Chômeurs (DEFIS BAC), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Landes (ADPEP 40), Vert de Terre,

**Considérant** que le versement des subventions est conditionné à la signature au préalable d'un contrat d'engagement républicain, qui comprend 7 engagements : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine et respect des symboles de la république,

**Considérant** la nécessité d'accompagner financièrement les associations qui œuvrent à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,



**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**DÉCIDE**

**Article 1 : D'ACCORDER** des subventions aux associations et partenaires retenus dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2026, afin de co-financer les actions décrites ci-dessus :

- 2 000 € : SCIC Interstices,
- 3 850 € : UFOLEP 40,
- 3 970 € : Infodroits.

**Article 2 : DE DIRE QUE** les crédits sont disponibles au budget politique de la ville 2026 aux articles 65748 pour les associations et 657341 pour les autres partenaires.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance  
Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 23 septembre 2026**

Signé par : Julien DUBOIS  
Date : 25/09/2026  
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax